



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM MONETAIRE COURT TERME

(Code ISIN : FR0007079017)

Ce FIA est géré par AGICAM – Groupe AG2R LA MONDIALE

FIA soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement :

De classification « **monétaire court terme** », le FIA a pour objectif de rechercher une performance supérieure à celle de l'indice **EONIA capitalisé** (base 360 jours) nette de frais. En cas de très faible niveau des taux d'intérêts du marché monétaire, le rendement dégagé par le FIA ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le FIA verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

L'indice EONIA est un indice représentatif du marché monétaire de la zone euro. Le taux EONIA reflète la moyenne des taux auxquels les principales banques implantées dans la zone euro se prêtent de l'argent au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne, et diffusé dans les pages financières des principaux quotidiens.

La gestion du FIA repose dans un premier temps sur l'élaboration d'un scénario macroéconomique (taux de croissance, évolution des indices de prix).

La gestion du FIA réside dans un second temps dans la sélection et le suivi d'OPC. Une diversification efficace et une connaissance approfondie des caractéristiques de style des fonds sous-jacents permettent, selon les phases de marché, d'optimiser le positionnement du fonds.

Le FIA ALM Sélection Euro est en effet investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif propre à la société de gestion, en parts ou actions d'OPC de droit français ou étrangers et de parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011/61/UE de droit français membres de l'Union Européenne.

Le FIA sera investi jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et de parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français de classification AMF « monétaires court terme » et/ou en OPC qui répondent aux définitions des fonds monétaires court terme.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours jusqu'à 12h30 auprès de BNP PARIBAS Securities Services – Grand Moulin de Pantin, 9 rue du débarcadère, 93500 Pantin, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour, réglée en J.

Le FIA **capitalise son résultat net et les plus-values nettes réalisées.**

Recommandation : Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans **1 mois**.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, A risque plus élevé,
 rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA ;
- la catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le FIA ALM MONETAIRE COURT TERME est classé dans la catégorie [1] de l'indicateur du fait de son investissement lié majoritairement aux OPC monétaires qui entrent dans la composition de son actif.

Risques importants pour le FIA non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé et/ou public ou de défaut de ce dernier.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.12%(*)
----------------	----------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

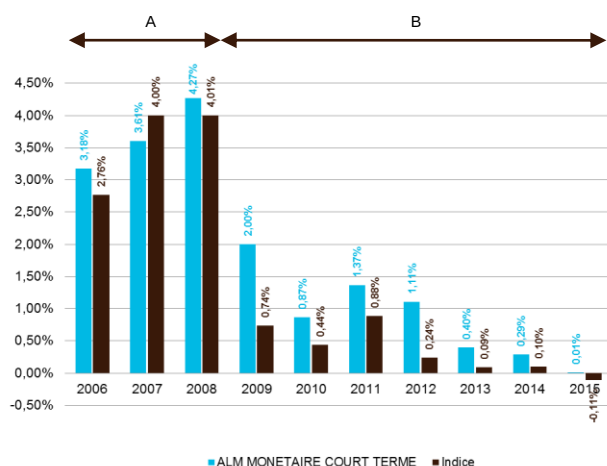
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

(*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2015. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de ce FIA disponible auprès d'AGICAM – 14 rue Auber 75009 PARIS.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective, les frais de courtages, les taxes et coûts connexes, les frais de négociation, les appels de marge et les commissions en nature.

Performances passées :



A : De 2005 au 22/12/2008 ; EONIA capitalisé
B : Depuis le 23/12/2008 ; EONIA capitalisé (base 360 jours)

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- La première émission de part eut lieu en **2003**.
- La monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. A compter du 1^{er} Juillet 2013, le FIA a changé de classification AMF et à compter du 14 juin 2016, le FIA a modifié sa stratégie d'investissement et son profil rendement/risque.

Informations pratiques :

- **Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
- **Souscripteurs concernés :** Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US persons (la définition est disponible dans le prospectus).
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus /rapport annuel/document semestriel) :** toutes les informations concernant le FIA peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AGICAM - 14, rue Auber, 75009 Paris et sur www.agicam.fr.**
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **AGICAM - 14 rue Auber - 75009 Paris et sur www.agicam.fr.**
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du FIA.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** toutes les informations concernant le FCP peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AGICAM - 14, rue Auber, 75009 Paris.**
- La responsabilité d'AGICAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
AGICAM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14 06 2016.